

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Rejeté

N° CE5

AMENDEMENT

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Amrani, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise souhaite supprimer cet article visant à héberger des personnes accréditées, salariés, bénévoles ou forces de sécurité dans les foyers de jeunes travailleurs et les logements sociaux vacants dans les départements hôtes des JOP 2030.

Cet article s'inscrit dans la lignée des mises à dispositions de logements en résidences universitaires (campus publics, privés, CROUS et Cités Internationales) qui ont eu lieu lors des Jeux Olympiques de Paris de 2024. Faute de taux de vacances significatifs et de résidences universitaires à proximité des sites olympiques (à l'exception de Nice) pour ces Jeux Olympiques 2030, ce sont les foyers de jeunes travailleurs et les logements sociaux qui sont cette fois-ci ciblés.

En réalité, lors des Jeux Olympiques de 2024, des milliers d'étudiants ont été expulsés de leur logement en cité universitaire et n'ont pas retrouvé leur logement à temps pour la rentrée scolaire. Si l'hébergement des bénévoles, salariés et forces de sécurité prévus lors de ces JOP est nécessaire, il ne peut se faire au détriment des jeunes travailleurs et bénéficiaires de logements locatifs sociaux,

d'autant plus en période hivernale et alors que les Jeux vont générer une intensification de l'activité économique sur cette période.

Opposés à ces Jeux Olympiques et à la logique de tri social mis en oeuvre lors des Jeux de Paris, nous souhaitons supprimer cet article.